



ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH (APC)

ATELIER SUR LE SYSTÈME DES COMITÉS PARLEMENTAIRES

Du 20 au 24 mars 2006

Tobago, Trinité-et-Tobago

M. Derek Lee, député (Scarborough Rouge River) et M. Maurice Vellacott, député (Saskatoon-Wanuskewin) ont représenté la Section canadienne (fédérale) de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) à l'atelier que cette dernière a tenu sur le *système des comités parlementaires* à Tobago (Trinité et Tobago), du 20 au 24 mars 2006. En conformité avec le paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ce rapport au nom de la délégation canadienne.

Report

Ce fut un privilège d'assister à l'atelier sur le système des comités parlementaires que l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) a tenu à Tobago (Trinité et Tobago) du 20 au 24 mars 2006. L'atelier a porté sur le système des comités du point de vue du Commonwealth, la façon d'être un membre de comité efficace, l'art de diriger un comité et le soutien utile.

Des sénateurs, des députés et des membres du personnel du Parlement de Trinité et Tobago ainsi que des membres de la Chambre d'assemblée de Tobago ont assisté à l'atelier qui était présidé par Mme Linda Baboolal, présidente du Sénat, et M. Barendra Sinanan, Président de la Chambre des représentants.

Les conclusions et recommandations qui ont découlé de l'atelier couvrent un large éventail de sujets. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans le processus des comités afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes à l'égard de l'organe exécutif du gouvernement. C'est en fait la première fois depuis les élections à Trinité et Tobago que les parlementaires ont l'occasion de partager et de réfléchir à l'importance de renforcer les comités parlementaires dans ce pays. Les principes et recommandations découlant de l'atelier figurent à l'annexe A, et les parlementaires les ont adoptés le deuxième jour. Le plan d'action qui figure à l'annexe B est aussi un élément très important puisqu'il trace une ligne de conduite immédiate pour le Parlement de Trinité-et-Tobago.

Le succès de l'atelier est attribuable au magnifique travail d'organisation réalisé par le Parlement de Trinité et Tobago; à la participation active des parlementaires et de leur personnel et à la grande qualité des exposés. Il est à espérer que l'APC pourra tabler sur le succès de cette activité afin de continuer à promouvoir le travail des parlementaires à l'échelle du Commonwealth.

Ce fut un honneur pour les participants canadiens de représenter notre section de l'Association parlementaire du Commonwealth et notre Parlement à cet atelier. Il est certes très important d'offrir la transparence et la reddition de comptes au moyen du processus des comités parlementaires. Nous jugeons encourageant de voir qu'un nombre croissant de parlementaires acceptent de relever le défi.

Je tiens à remercier mon collègue canadien, M. Maurice Vellacott, député, le ministère des Affaires étrangères du Canada, le Secrétariat de l'APC et plus particulièrement Anthony Staddon, la section de l'APC de Trinité et Tobago, la Section canadienne de l'APC et les autres membres de l'équipe de ressource, dont Janice Hilchie, greffière au Bureau à la Chambre des communes du Canada, et Callum Thomson, greffier du Comité de la Justice du Parlement écossais, de toute leur aide et de leur appui ainsi que la population de Trinité et Tobago pour sa chaleureuse hospitalité.

Respectueusement soumis,

Derek Lee, député

Section Canadienne fédérale
de l'Association parlementaire
du Commonwealth (APC)

ANNEXE A

Atelier sur le système des comités parlementaires

Tobago, Trinité-et-Tobago, 20 21 mars 2006

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

PARLEMENT

PRINCIPES

- Grâce au Parlement, le respect de l'obligation de l'exécutif de rendre compte à la population est assuré.
- Les parlementaires doivent pouvoir s'acquitter de leurs fonctions législatives et constitutionnelles dans le respect de la Constitution et à l'abri de toute ingérence illégale.
- Les parlementaires devraient toujours être assujettis aux normes les plus élevées de reddition de comptes, de transparence et de responsabilité dans la conduite des affaires publiques et parlementaires.
- La responsabilité de la gestion interne et de la régie des institutions parlementaires devrait relever exclusivement du Parlement de Trinité-et-Tobago.
- Le Parlement devrait être servi par du personnel professionnel indépendant de la fonction publique et expressément mandaté pour soutenir les parlementaires dans l'exercice de leur rôle constitutionnel.
- L'institution du Parlement devrait en tout temps être la priorité des députés.

RECOMMANDATIONS

1. Le nombre de députés au sein de l'assemblée législative devrait notamment être accru pour que le système des comités parlementaires puisse disposer d'un nombre suffisant de députés et pour renforcer le rôle de surveillance du Parlement.
2. Le rôle d'un député devrait être reconnu comme un travail à temps plein.
3. Le Parlement devrait revoir sa structure interne pour arriver à gérer plus efficacement son administration et son financement.
4. Le Parlement devrait songer à moderniser le Règlement de l'une et l'autre chambre.

LE SYSTÈME DES COMITÉS

PRINCIPES

- Les comités parlementaires jouent un rôle essentiel de surveillance, au sens où ils obligent le gouvernement et ses organismes à rendre des comptes.
- Les comités doivent fonctionner indépendamment de l'exécutif.
- Tous les députés devraient s'efforcer de travailler ensemble à l'amélioration du système des comités.
- On s'attend à ce que les membres des comités assistent aux réunions des comités. Les membres des comités, y compris les présidents, devraient traiter les témoins avec courtoisie.

RECOMMANDATIONS

1. Aucun membre du Cabinet ne devrait être nommé pour surveiller le travail des comités.
2. Des ressources suffisantes doivent être allouées pour répondre aux besoins des comités en matière d'administration, d'aide juridique et de recherche.
3. Il faudrait songer à modifier le Règlement pour permettre le renvoi des projets de loi aux comités après la première lecture.
4. Il faudrait songer à permettre la télédiffusion en direct des travaux des comités lorsque leurs séances sont publiques.
5. Les comités devraient faire des suivis pour évaluer la réaction du gouvernement à leurs recommandations.
6. Tous les comités spéciaux établis par le Règlement devraient être nommés et entrer en fonction à la première occasion.
7. La composition des comités devrait être réduite et un quorum devrait être établi en conséquence.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS (CCP) ET LE COMITÉ DES ENTREPRISES DE COMPTES PUBLICS (CECP)

PRINCIPES

- Le gouvernement doit être tenu de rendre compte de la gestion et de l'utilisation des fonds publics.

RECOMMANDATIONS

1. Le vérificateur général doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions et présenter ses rapports en temps opportun.
2. Le CCP et le CECP doivent disposer des ressources nécessaires pour être en mesure de s'acquitter de leurs fonctions dans les meilleurs délais.

La déclaration susdite a été adoptée par consensus et il a été convenu de préparer un compte rendu de l'atelier et de le déposer pour en débattre plus à fond.

ANNEXE B

**Atelier sur le système des comités parlementaires
Tobago, Trinité-et-Tobago, 20 24 mars 2006**

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AMÉLIORATION IMMÉDIATE DU SYSTÈME DES COMITÉS

MESURES PRATIQUES IMMÉDIATES À METTRE EN ŒUVRE D'ICI LE 30 JUIN 2006

1. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre doivent rencontrer le premier ministre et les autres leaders des deux chambres pour en arriver à un consensus sur le rôle et l'importance du système des comités au Parlement.

La rencontre doit viser à obtenir un engagement de la part du premier ministre pour faciliter l'adoption rapide des notes du Cabinet pertinentes présentées par le greffier de la Chambre à propos des aspects suivants:
 - (a) La nécessité de recruter de toute urgence une équipe de personnes ressources professionnelle pour aider les présidents et les membres des comités.
 - (b) La nécessité de rappeler au chef du personnel l'importance de garder en poste et de bien rémunérer les greffiers du Parlement qualifiés et permanents.
 - (c) La nécessité de doter chaque ministère d'un bureau ou d'un agent des relations parlementaires.
 - (d) La nécessité de procéder à une réévaluation en règle des responsabilités du vice président du Sénat et du vice président de la Chambre de même que du rôle des présidents de comités parlementaires.
 - (e) La nécessité de trouver de toute urgence une solution adéquate pour assurer le bon fonctionnement du Parlement, en particulier en ce qui concerne les installations mises à la disposition des comités parlementaires et de leur personnel.

2. Une note devra être préparée à l'issue de la rencontre avec le premier ministre pour informer le Cabinet des mesures administratives à prendre pour donner suite aux points a) à e) ci dessus.

3. Le Président de la Chambre et le Président du Sénat devront aussi discuter avec le premier ministre de la nécessité de déposer un projet de loi pour refondre la structure de gestion du Parlement.
4. Un atelier devra être organisé à l'intention des présidents/vice présidents sur l'art d'interroger des témoins. Cet atelier pourra être animé par un avocat d'expérience.
5. Il faudra songer à envoyer en détachement des présidents et vice-présidents dans des parlements où les systèmes de comités sont plus développés.
6. Le greffier devra prévoir dans son prochain budget des fonds pour la mise en œuvre de toutes les propositions découlant de cet atelier.
7. Le Président signera une note destinée au ministre des Finances au sujet du budget parlementaire et, au besoin, le rencontrera pour discuter des questions pertinentes.
8. Un comité de liaison composé du Président du Sénat, du Président de la Chambre et des cinq présidents des comités mixtes devra être constitué sans délai.

Davantage d'efforts devront être consacrés à la formation permanente du personnel de soutien.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section Canadienne fédérale de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
ACTIVITÉ	Atelier le système des comités parlementaires
DESTINATION	Tobago, Trinité et Tobago
DATES	Du 20 au 24 mars 2006
DÉPUTÉS	M. Derek Lee, député, M. Maurice Vellacott, député
TRANSPORT	\$ 4,974.23
HÉBERGEMENT	\$ 0.00
HOSPITALITÉ	\$ 0.00
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	\$ 374.94
CADEAUX OFFICIELS	\$ 0.00
DIVERS	\$ 0.00
TOTAL	\$ 5,349.17